



**SOIXANTE DEUXIÈME SESSION  
ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**INTERVENTION**

**de Monsieur Alfred M. MOUSSOTSI  
Premier Conseiller**

**au**

**Débat général de la Première Commission  
chargée du Désarmement  
et de la Sécurité internationale**

New York, le 15 Octobre 2007

Vérifier à l'audition

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

**JE VOUDRAIS AVANT TOUT VOUS DIRE LE PLAISIR DE MA DÉLÉGATION DE VOUS VOIR PRÉSIDER LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE COMMISSION.**

**VOS QUALITÉS PERSONNELLES ET VOTRE EXPÉRIENCE DE LA PREMIÈRE COMMISSION SONT DES GAGES DE SUCCÈS DE NOS DÉLIBÉRATIONS.**

**VOUS POUVEZ COMPTER, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, SUR L'ENTIÈRE COOPÉRATION ET LE SOUTIEN DE MA DÉLÉGATION DANS L'ACCOMPLISSEMENT DES FONCTIONS QUI VONT ÊTRE CONFIÉES.**

**JE SALUE LA PRÉSENCE PARMIS NOUS DE MONSIEUR SERGIO DUARTE, HAUT REPRÉSENTANT AUX AFFAIRES DE DÉSARMEMENT. JE SUIS ENTIÈREMENT PERSUADÉ QUE SA LONGUE EXPÉRIENCE SERA D'UN APPORT CERTAIN NON SEULEMENT DANS NOS DÉLIBÉRATIONS, MAIS AUSSI DANS LE PROCESSUS DE DÉSARMEMENT.**

**ENFIN, JE MARQUE L'ENTIÈRE ADHÉSION DE MA DÉLÉGATION AUX DÉCLARATIONS QUI ONT ÉTÉ FAITES PAR LES REPRÉSENTANTS DE L'INDONÉSIE ET DU NIGERIA, RESPECTIVEMENT AU NOM DU MOUVEMENT DES PAYS NON-ALIGNÉS ET AU NOM DU GROUPE AFRICAIN.**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

**LA PRÉSENTE SESSION DE LA PREMIÈRE COMMISSION SE TIENT DANS UN CONTEXTE PARTICULIÈREMENT EMPRUNT DES DÉFIS MAJEURS ET**

**D'INCERTITUDES PROFONDES DANS LES DOMAINES PRÉCIS DU DÉSARMEMENT ET DE LA NON-PROLIFÉRATION.**

**EN EFFET, SI LES DIFFÉRENTES RÉUNIONS DES MÉCANISMES MULTILATÉRAUX DE DÉSARMEMENT ONT RÉVÉLÉ UNE APPARENTE VOLONTÉ DE NÉGOCIATION ET DE LA POURSUITE DU PROCESSUS DE DÉSARMEMENT, L'ENGAGEMENT RÉEL NÉCESSAIRE POUR DÉBARRASSER LA PLANÈTE DE LA MENACE NUCLÉAIRE ET DU DANGER QUE POSENT LES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE DANS LEUR ENSEMBLE CONTINUE DE FAIRE CRUELLEMENT DÉFAUT.**

**ET TANDISQUE L'ON DÉNONCE LA PROLIFÉRATION VERTICALE, LA PROLIFÉRATION HORIZONTALE, ELLE, NE SEMBLE PAS AVOIR DIMINUÉ. AU CONTRAIRE, LES ARSENAUX D'ARMES DE TERREUR CONTINUENT D'ÊTRE PERFECTIONNÉS, VOIRE RECONSTITUÉS.**

**CECI PROUVE À SUFFISANCE LE MAINTIEN PAR LES PUISSANCES NUCLÉAIRES DE LEURS DOCTRINES DE DÉFENSE STRATÉGIQUE QUI JUSTIFIENT LE RECOURS ET LA MENACE DE RECOURS AUX ARMES ATOMIQUES, AINSI QUE LA PROMOTION DES CONCEPTS DE SÉCURITÉ NATIONALES DIFFICILEMENT JUSTIFIABLES DANS LE CONTEXTE ACTUEL.**

**SI LES AVANCÉES POSITIVES POUR CE QUI EST DU DOSSIER RELATIF AU NUCLÉAIRE NORD-CORÉEN SONT À SALUER, D'AUTRES ÉVÉNEMENTS INTERVENUS AU MILIEU DE CETTE ANNÉE AINSI QUE LE PERFECTIONNEMENT DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE, PRINCIPALEMENT DES ARMES NUCLÉAIRES PROUVENT À SUFFISANCE QUE LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES UNS ET LES AUTRES EN CE QUI**

**CONCERNE LE PROCESSUS DE DÉSARMEMENT CES DERNIÈRES ANNÉES N'ONT ÉTÉ QUE DE PURES DÉCLARATIONS D'INTENTION.**

**OR UNE QUESTION AUSSI VITALE QUI TOUCHE A NOTRE SÉCURITÉ COLLECTIVE NE SAURAIT S'ACCOMMODER DE SIMPLS PROMESSES. ELLE EXIGE, AU CONTRAIRE, UNE ACTION CONCRÈTE, CONCERTÉE ET DÉTERMINÉE.**

**DANS CETTE OPTIQUE, LES ÉTATS DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES SE DEVRAIENT DE TRADUIRE EN ACTES CONCRETS LEURS ENGAGEMENTS SOUSCRITS LORS DES CONFÉRENCES DE RÉVISION DU TNP DE 1995 ET DE 2000. DE MÊME, ILS DEVRAIENT TOUS VEILLER AU RESPECT DES TOUTES LES DISPOSITIONS ET DES TROIS PILIERS DU TNP QUI SONT : LE DÉSARMEMENT, LA NON-PROLIFÉRATION ET L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE.**

**CONCERNANT LE TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES (TICEN), MA DÉLÉGATION EXHORTE LES DIX ÉTATS FIGURANT SUR L'ANNEXE 2 DU TRAITÉ À PROCÉDER À SA RATIFICATION, AFIN DE PERMETTRE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CET IMPORTANT INSTRUMENT, QUI, AVEC LE TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION (TNP), CONSTITUENT LE SOCLE DU RÉGIME MULTILATÉRAL DE DÉSARMEMENT ET DE LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRES.**

**PAR AILLEURS, MA DÉLÉGATION EST D'AVIS QUE LES ÉTATS DOTÉS D'ARMES NUCLÉAIRES ONT L'OBLIGATION D'ACCORDER À CEUX QUI N'EN POSSÈDENT PAS DES GARANTIES EFFECTIVES DE SÉCURITÉ.**

**EN OUTRE, MON PAYS DEMEURE FERMEMENT CONVAINCU QUE LA CRÉATION DES ZONES EXEMPTES D'ARMES NUCLÉAIRES DANS PLUSIEURS PARTIES DU MONDE, DONT L'AFRIQUE, CONSTITUE DES AVANCÉES POSITIVES VERS LE RENFORCEMENT DU DÉSARMEMENT ET DE LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRES À L'ÉCHELON PLANÉTAIRE.**

**C'EST POURQUOI NOUS EXHORTONS INSTAMMENT LES ÉTATS D'AUTRES RÉGIONS OÙ DE TELLES ZONES DÉNUCLÉARISÉES N'EXISTENT PAS ENCORE À PROCÉDER À L'ÉTABLISSEMENT DES ACCORDS DANS CE SENS.**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

**CES DERNIÈRES ANNÉES, SURTOUT APRÈS L'ADOPTION, EN JUILLET 2001, DU PROGRAMME D'ACTION EN VUE D'ÉRADIQUER LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE SOUS TOUTES SES FORMES, NOUS NOUS ÉTIONS ABANDONNÉS À UN OPTIMISME, SOMME TOUTES, LÉGITIME, QU'AUTORISAIENT À LA FOIS LA TENUE DES RÉUNIONS D'EXAMEN PRÉVUES PAR LEDIT PROGRAMME D'ACTION, ADOPTION DE L'INSTRUMENT INTERNATIONAL PERMETTANT LE TRAÇAGE ET LE MARQUAGE DES ALPC, AINSI QUE LES ENGAGEMENTS ET LES MESURES CONCRÈTES PRIS PAR L'ÉCRASANTE MAJORITÉ DES ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES.**

**IL EST À DÉPLORER QUE L'ABSENCE D'UN CONSENSUS LORS DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE 2006 AIT QUELQUE PEU ÉMOUSSÉ CETTE DYNAMIQUE ET CET OPTIMISME.**

**TOUTEFOIS, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, NOUS NE DEVONS PAS NOUS PERMETTRE DE NOUS DÉPARTIR DE NOTRE DÉTERMINATION À COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE DÉSTABILISATEUR DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE QUI SE SONT RÉVÉLÉES ÊTRE DES VÉRITABLES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE.**

**CE SONT ELLES QUI FAVORISENT L'ENRÔLEMENT DE NOS ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS, EXACERBENT LES CONFLITS, TUENT SANS DISTINCTION ET CONTRIBUENT AU PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES RICHESSES DONT NOS PAYS ONT TANT BESOIN POUR LEUR DÉVELOPPEMENT.**

**EN SE JOIGNANT AU CONSENSUS AYANT CONDUIT, EN 2005, À L'ADOPTION DE L'INSTRUMENT INTERNATIONAL SUR LE MARQUAGE ET LE TRAÇAGE DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE, MON PAYS AVAIT ESTIMÉ QUE C'ÉTAIT LÀ UNE ÉTAPE IMPORTANTE VERS L'ADOPTION D'UN TEXTE JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT QUE LE GABON SOUHAITE VOIR ADOPTER RAPIDEMENT SUR CETTE QUESTION.**

**MA DÉLÉGATION VOUDRAIT RÉITÉRER ICI CE QU'ELLE A DIT LORS DES PRÉCÉDENTS DÉBATS, À SAVOIR QU'IL ÉTAIT ABSOLUMENT NÉCESSAIRE, EN ATTENDANT L'ADOPTION DES INSTRUMENTS CONTRAIGNANTS SUR LE MARQUAGE, LE TRAÇAGE ET LE COURTAGE DES ALPC, DE POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION ET DE L'INSTRUMENT INTERNATIONAL ADOPTÉ EN 2005, AINSI QUE LES INSTRUMENT ADOPTÉ AUX PLANS RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX.**

**DE MÊME, MA DÉLÉGATION SE FÉLICITE DES TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX**

**SUR LE COURTAGÉ. AUSSI COMPTE-IL EXAMINER AVEC ATTENTION LES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LEDIT GROUPE.**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

**QU'IL ME SOIT PERMIS D'INDIQUER BRIÈVEMENT A CETTE AUGUSTE ASSEMBLÉE QUE LE GABON A PROCÉDÉ, AU COURS DE LA SEULE ANNÉE 2007, AU DÉPÔT DE SES INSTRUMENTS D'ADHÉSION OU DE RATIFICATION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES SUIVANTS SE RAPPORTANT AU DÉSARMEMENT ET A LA NON-PROLIFÉRATION : CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION ET DU STOCKAGE DES ARMES BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) OU À TOXINES ET SUR LEUR DESTRUCTION ; CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISTINCTION ; AINSI QUE LES PROTOCOLES I, II ET III RELATIFS À CETTE CONVENTION.**

**CES ACTES JURIDIQUES S'AJOUTENT AUX NEUF AUTRES POSÉS PAR LE GABON COMME CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE DÉSARMEMENT.**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT,**

**L'AUGMENTATION DES DÉPENSES MILITAIRES ALORS QUE L'ÉCRASANTE MAJORITÉ DES POPULATIONS DE LA PLANÈTE CROUPIT DANS LA MISÈRE, LE DÉNUEMENT, LES MALADIES ET LA**

**PRÉCARITÉ, CONSTITUE, À NOS YEUX, UNE INJURE GRAVE À LA MORALE ET À L'HUMANISME.**

**C'EST POURQUOI MA DÉLÉGATION EN APPELLE AUX ÉTATS NANTIS AFIN QU'ILS ALLOUENT PLUS DE RESSOURCES À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT QU'AUX ARMEMENTS QUI NE CONCOURENT QU'À L'AUGMENTATION DE L'INSÉCURITÉ DANS LE MONDE.**

**MA DÉLÉGATION POURRA, AU COURS DU DÉBAT THÉMATIQUE, INTERVENIR PLUS À FOND SUR TOUTES CES QUESTIONS ET SUR CELLES QU'ELLE N'A PAS PU ABORDER PRÉSENTEMENT PAR SOUCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TEMPS QUE VOUS NOUS AVEZ DONNÉES.**

**JE VOUS REMERCIE.**